



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 26 avril 2023 à 18h00 à l'hôtel de ville de Cloridorme

N° de résolution
ou annotation

Sont présents : M. Dany Mainville
Jean William Ayotte
MMES Nancy Cloutier
Josée Boulay

Étaient également présentes Mesdames Léona Francoeur dg par intérim et Marie Dufresne, gestionnaire administrative.

Ouverture de la séance

Son honneur le maire-suppléant monsieur Normand Poirier constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

1- Renonciation à l'avis de convocation

Résolution # 091-04-23

Conformément à l'article 325 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil de la municipalité de Cloridorme, étant tous présents à la salle des délibérations le 26 avril 2023, à 18h00, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

- 1- SEMO Y.C
- 2- Achat nouveaux Horizons et améliorations parc Chalet des sports
- 3- Achat trailer/entrepôt boutique St-Yvon
- 4- Offres d'emploi ?? DG, préposé boutique St-Yvon, étudiant
- 5- Adoption du règlement 2023-03, ass.coll annulation
- 6- Soumission TECQ- résultat??
- 7- Bois pour réparer infrastructures touristiques
- 8- Période de questions
- 9- Levée de la séance

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE chacun des élus renonce à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et accepte de discuter des points présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1- Résolution # 092-04-23

Engagement SEMO

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal engage monsieur Yvan Côté au taux horaire de 18.52\$, 40 heures /semaine.

QUE lorsque l'entente sera signée avec SEMO monsieur Côté débutera dans la semaine du 14 mai. QUE madame Léona Francoeur, dg par intérim est autorisée à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution # 093-04-23

Commission pour projet Nouveaux Horizons et améliorations
du parc du Chalet des sports

N° de résolution
ou annotation

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim
madame Léona Francoeur à demander des soumissions pour le
projet cité en rubrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- reporté prochaine séance

4- Résolution # 094-04-23

Offres d'emploi

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim
madame Léona Francoeur à procéder à des offres d'emploi
pour les postes suivants : directeur (trice)
général.e/greffier.ière-trésorier,ière, préposé.e à
l'accueil boutique la Torpille et pour projet étudiant.

QUE pour l'offre d'emploi de DG publiciser le plus
possible l'offre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- Résolution # 095-04-23

Adoption du règlement # 2023-03

SUR LA PROPOSITION DE DANY MAINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le règlement # 2023-03 tel
que présenté :

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Règlement # 2023-03

**RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2021-001 ET TOUS LES
RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS PORTANT SUR LES ASSURANCES
COLLECTIVES DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME.**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement, de même
que le projet de règlement a été donné et présenté à la
séance du 11 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dany Mainville
conseiller, et résolu que le règlement portant le numéro
2021-001 et tous les règlements antérieurs portant sur les
assurances collectives des employés de la municipalité de
Cloridorme sont abrogés.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.



Maire

Greffière-trésorière

Projet de règlement adopté le 11 avril 2023
N° de résolution ou annotation Avis de motion présenté le 11 avril 2023
Adoption le 26 avril 2023
Entrée en vigueur le 27 avril 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- Résolution # 096-04-23

Analyse soumission/tronçon/programmation TECQ

Trois soumissions reçues à la suite de l'invitation par SEAO

Les Entreprises d'Auteuil et Fils inc. 490 842.01\$ taxes incluses

9001-8839 Québec inc. 557 675.55\$

Les excavations Léon Chouinard 669 963.11\$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme a inscrit à la programmation de la TECQ la réparation d'un tronçon d'aqueduc d'une distance de 215 mètres à Pointe-à-la-Frégate;

CONSIDÉRANT QUE la programmation a été acceptée mais que le montant initial était de 200 000\$ pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception des soumissions et à l'analyse par la firme d'ingénieurs il appert que la plus basse soumission de 490 842.01\$ dépasse du double ce qui a été accepté par le MAMH;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR DANY MAINVILLE CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal rejette toutes les soumissions pour les raisons citées plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7- Résolution # 097-04-23

Réparations des infrastructures touristiques

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l'achat de bois afin de réparer la passerelle située près du pont au Petit Cloridorme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU la clôture de la séance à 19h45.

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Normand Poirier maire-suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Normand Poirier
Maire-suppléant

Leane Françoise
Greffière-trésorière

